Cinquante-septième année. - N ° 153 A Jeudi 10 août 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 409

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE

Ventes et cessions

953 521 192 RCS Roanne.
AC LAB.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 0.01 EUR.
Adresse : 64, Rue Clément Ader, 42153 Riorges.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF AC LAB Société par actions simplifiée Au capital de : 0,01 EUR Siège social 64 Rue Clément Ader 42153 Riorges N° RCS 953 521 192 RCS Roanne, est société bénéficiaire AC ENVIRONNEMENT Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000 000,00 EUR Siège social 64 Rue Clément Ader 42153 Riorges N ° RCS 441 355 914 RCS Roanne, est société apporteuse Actif : 2 091 521,75 EUR Passif : 884 876,20 EUR Actif net apporté : 1 206 645,55 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Pour les besoins de la rémunération de l'Apport, la valeur réelle de la Branche Complète d'Activité apportée (correspondant à sa valeur réelle de marché) a été évaluée à 6.000.000 €. Pour la rémunération de l'Apport, compte tenu du fait que la société Bénéficiaire n'a ni élément d'actif ni de passif et n'a pas d'activité préexistante, il a été décidé de retenir une valeur réelle unitaire de la société Bénéficiaire égale à 1 €. Ainsi, il sera attribué à l'Apporteur 6.000.000 actions nouvelles, de 0,01 (un centime) euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par le Bénéficiaire. Le capital social du Bénéficiaire sera donc augmenté de 60.000 euros pour être porté à un montant nominal total de 60.000,01 euros, divisé en 6.000.001 actions de 0,01 (un centime) euro de valeur nominale chacune. Montant prévu de la prime de apport : La différence entre la Valeur Nette des biens et droits apportés et la valeur nominale de l'ensemble des actions qui seront créées par le Bénéficiaire, au titre de l'augmentation du capital susvisée constituera une prime d'apport (la « Prime d'Apport »). Il est précisé que la Valeur Nette à prendre en compte pour les besoins du calcul de la prime d'apport sera la Valeur Nette à la Date d'Effet. Date du projet : 03/08/2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 07/08/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Roanne au nom de la société AC ENVIRONNEMENT et au nom de la société AC LAB.